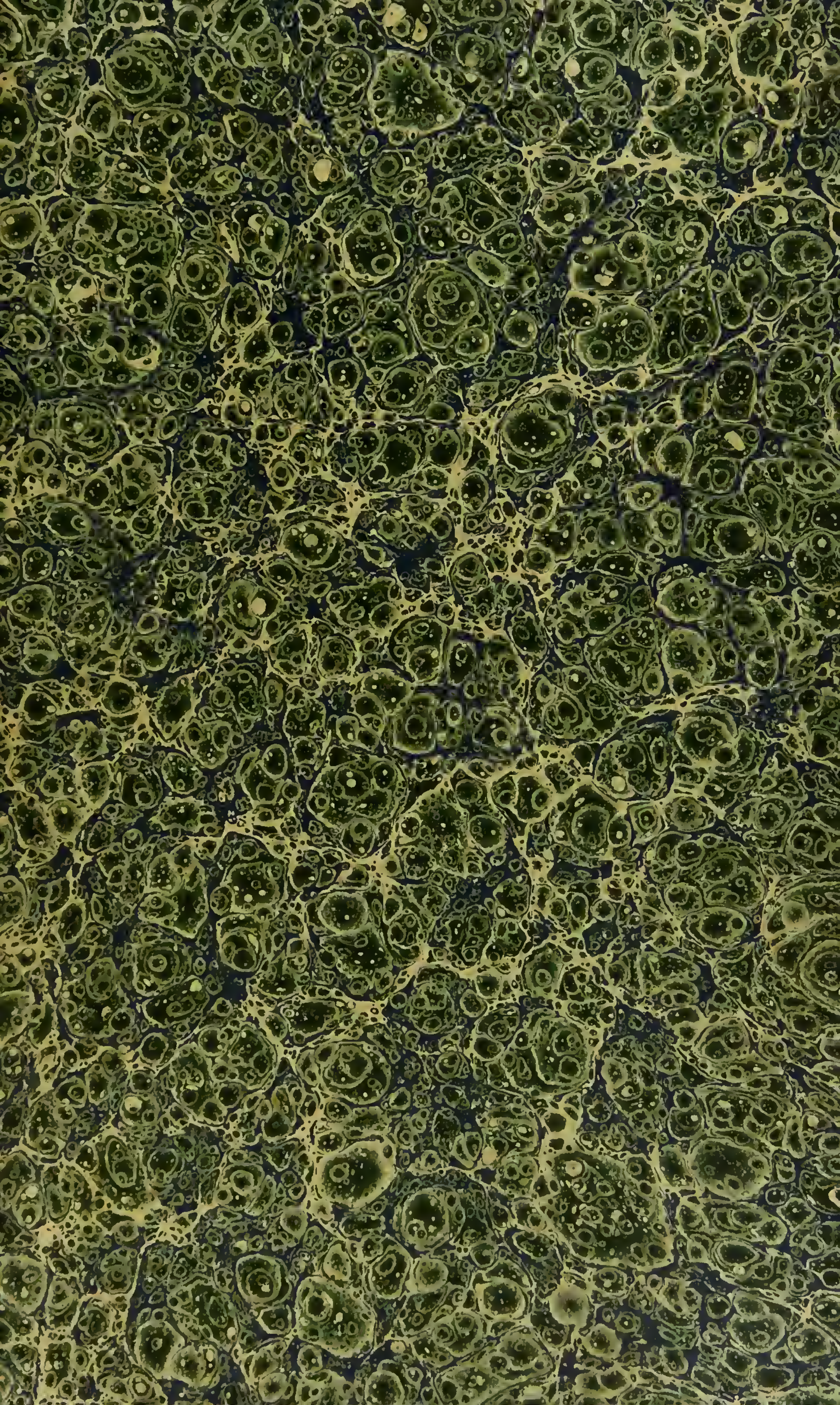


SOCIÉTÉ DE MÉDECINE Toulou[se]

2-8

MÉMOIRE

Sur les avantages réels qui doivent résulter pour les progrès de l'art de guérir, et pour le soulagement de l'humanité souffrante, d'une meilleure organisation dans le service des Hôpitaux civils,

PRÉSENTÉ

Par la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse,

Au Citoyen Richard, Préfet du Département de la Haute-Garonne.

EXTRAIT DES REGISTRES
DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE TOULOUSE (*).

SÉANCE du 15 Pluviôse an 10.

Après la lecture de la correspondance, le Président annonce à l'assemblée que le Préfet du département de la Haute-Garonne invite la Société à lui présenter ses vues sur une meilleure organisation dans le service médical des hôpitaux civils de cette ville. Quelques Membres du bureau se sont en conséquence réunis pour conférer sur cet objet important ; le citoyen LAFONT *est prié de communiquer à l'assemblée le résultat de leur travail. La discussion étant ouverte sur cette matière, chaque Membre fait part de ses observations. Le citoyen* LAFONT *est de nouveau invité à recueillir les différentes opinions, et à se réunir au Président et aux Secrétaires de la Société, pour les rédiger en un mémoire qui sera présenté au citoyen* RICHARD, *Préfet de ce département.*

Certifié conforme à l'original :

TOURNON, *D. M., Secrétaire général.*

J. M. DUCLOS, *Secrétaire adjoint.*

(*) La Société donne des consultations gratuites aux indigens tous les primedi de chaque décade, à onze heures précises du matin, dans le local des Écoles de médecine.

MÉMOIRE

Sur les avantages réels qui doivent résulter pour les progrès de l'art de guérir, et pour le soulagement de l'humanité souffrante, d'une meilleure organisation dans le service des Hôpitaux civils.

Dès les premiers instans de notre réunion en société, nous avons porté nos regards sur tous les objets qui peuvent intéresser les progrès de l'art de guérir, et l'humanité souffrante. Nous avons saisi avec empressement tout ce qui a présenté quelque espérance de bien ; cependant les succès n'ont pas répondu toujours à nos efforts, des obstacles amenés par des circonstances inattendues ont sans doute géné momentanément notre marche, mais ils n'ont jamais affaibli notre zèle. Au milieu de ces entraves, nous avons formé des consultations gratuites pour les malades indigens : quelques membres choisis dans le sein de la Société ont été chargés d'instruire les élèves dans les branches les plus importantes de l'art de guérir.

Pendant le cours de nos travaux, l'Hôpital civil a principalement fixé notre attention.

Cet établissement ramené en partie à sa primitive institution, et organisé d'après un plan plus vaste et plus régulier, nous a offert un grand nombre de moyens utiles aux progrès de l'instruction, et surtout des secours plus étendus et mieux combinés relativement aux malheureux qui vont y chercher du soulagement.

Les effets qui doivent naturellement résulter de l'exécution du plan que nous allons vous présenter, sont faciles à saisir. Plusieurs avantages s'offrent à la fois, lorsqu'on considère un Hôpital comme une École d'instruction et comme un refuge destiné par la bienfaisance au soulagement des maux de l'indigent.

L'instruction médicale, trop long-temps négligée, verra s'ouvrir une source féconde, où les maîtres viendront puiser chaque jour de nouvelles idées et des moyens propres à agrandir la sphère de l'art ; les élèves y recueilleront ces connaissances vraies et solides qui doivent en poser les fondemens ; là ils seront témoins de toutes les méthodes de traitement, ils entendront les discussions savantes qui auront lieu dans les consultations, toutes les fois qu'il se présentera des maladies graves dans l'une et l'autre branche de l'art ; ils verront de quelle manière l'instrument est dirigé par la main de l'opérateur ; ils sentiront combien il faut réunir de fermeté, de dextérité et

d'exactitude pour bien opérer. Les difficultés qui se présentent alors à l'homme même le plus éclairé, leur feront sentir la nécessité de l'expérience et de l'observation, pour porter un jugement solide sur une opération qui doit sauver les jours d'un être sensible, ou le précipiter au tombeau. En effet, le talent du véritable opérateur ne consiste pas seulement dans le manuel de l'opération, comme le préjugé pourrait porter à le croire, l'homme le plus borné peut l'acquérir par l'exercice et par l'habitude ; mais le vrai talent, celui qui cacactérise l'homme éclairé dans son art, se compose d'un ensemble de connaissances qui sont le fruit des bonnes études, d'une longue expérience et d'une observation assidue ; alors seulement il est à même de distinguer avec sureté les circonstances qui indiquent une opération de celles qui s'y opposent, de fixer le temps opportun lorsqu'elle est jugée nécessaire, d'en prévoir les suites, et d'en bien diriger le traitement.

A tous les avantages qu'offre un Hôpital comme École d'instruction, vient s'en joindre un autre bien précieux encore, celui d'un cours de clinique interne et externe. Ici l'exemple se trouve toujours à côté du précepte ; les élèves apprennent à connaître les caractères qui distinguent les maladies, les causes qui les font naître, les symptômes qui accompagnent leur marche et les crises qui la

terminent, les circonstances qui exigent l'emploi de l'instrument, et la manière dont il doit être dirigé. Ils seront aussi à même d'apprécier le génie particulier des constitutions dans leur cours périodique ou irrégulier, les effets divers des températures, l'influence de l'air des Hôpitaux, et les modifications qu'il apporte dans les maladies. Ils se pénétreront alors de toutes les difficultés que leur offre la carrière qu'ils ont à parcourir, ils redoubleront d'efforts pour surmonter tous ces obstacles, surtout lorsqu'ils pourront apercevoir dans le lointain une récompense accordée au mérite et au talent. Eh! en est-il qui puisse mieux stimuler leur amour propre, exciter leur zèle, et développer une noble émulation, que le concours de la place de Chirurgien ordinaire de l'Hôpital? Aussi les sages fondateurs de cet asile en avaient-ils fait un article exprès de leur règlement; ils avaient bien senti que le zèle se refroidit, que l'émulation s'éteint lorsqu'aucun espoir de récompense ne soutient l'homme au milieu de ses travaux. Les droits de l'humanité souffrante réclament impérieusement le maintien de cette bienfaisante institution, et le respect religieux qu'on doit porter aux volontés des fondateurs en fait un devoir.

Ainsi l'on offrirait tour à tour à l'élève des moyens d'instruction, des motifs d'émulation et des exemples d'humanité; ainsi l'on

développerait en même temps son intelligence, et l'on ferait germer dans son cœur les principes de cette sensibilité douce qui fait voler au secours des malheureux, et qui est toujours si recommandable pour celui qui sent toute la dignité de l'art de guérir.

Lorsque l'élève serait rendu dans ses foyers, et qu'il se livrerait à la pratique, les connaissances qu'il aurait acquises le rendraient plus sage et moins entreprenant, il ne se livrerait pas avec autant de sécurité à des tentatives inconsidérées ; la vie de l'homme, dans quelque rang que la fortune l'ait placé, lui serait toujours également chère, on n'aurait pas à gémir sur tant d'opérations hasardées par l'inexpérience et la témérité ; les habitans des campagnes, où les jeunes Médecins et Chirurgiens vont faire ordinairement leurs premiers essais, ne seraient pas si souvent les victimes de l'impéritie et du charlatanisme ; lorsqu'ils imploreraient les secours de l'art, ils n'auraient pas à redouter la main qui viendrait les leur accorder. Le riche citadin est également intéressé à ce genre d'instruction et à cette propagation de lumières : n'est-il pas souvent exposé dans ses maladies à être la dupe d'un empirique adroit et cupide ? Si les vraies connaissances étaient plus répandues, le talent réel serait facilement distingué du jargon du médicastre sans titre et sans principes, l'on verrait se dissiper toutes ces ré-

putations usurpées par l'intrigue, et souvent par la bassesse; l'on verrait l'art de guérir ramené à sa véritable dignité, et l'homme éclairé qui l'exerce, recueillir encore le juste tribut d'éloges et de reconnaissance qu'il mérite.

Enfin les Hôpitaux, ces asiles consacrés aux secours de l'infortune, seraient rendus à leur vraie destination; les victimes du malheur y trouveraient un refuge assuré dans leurs maux, des soins assidus, des secours bien dirigés, et sur-tout ces consolations dictées par la bienveillance, toujours si nécessaires aux malheureux; l'espoir de voir finir leurs souffrances, et de renaître bientôt à la santé, soutiendrait leur courage, lorsqu'ils verraient que celui qui leur prodigue les soins ordinaires, cherche à s'entourer des lumières de ses collégues pour mieux les soulager. Leur situation leur paraîtrait alors moins malheureuse, leur ame serait moins accablée par le poids de la tristesse et de la douleur; ils ne se considéreraient plus comme des objets d'indifférence et de dédain.

Un spectacle bien pénible vient fixer nos considérations, c'est celui qu'offre l'homme dégradé dans la faculté la plus noble et la plus précieuse de son être, dans son intelligence. Il n'en est point en effet de plus attristant pour une ame sensible, et cependant les *aliénés* sont rélégués comme un vil troupeau

d'animaux dans un quartier de l'Hôpital de la Grave, abandonnés à leur triste situation et à la misère. Le cœur se déchire lorsqu'on pense qu'une foule de ces infortunés est ensevelie dans des cachots infects, sans qu'on leur donne aucun des soins et des secours qui pourraient les rendre à eux-mêmes et à la société. Qu'il serait bienfaisant et généreux celui qui leur tendrait une main secourable! quels témoignages de reconnaissance ne recevrait-il pas d'un père, d'une mère, d'un ami, d'une épouse, lorsqu'il leur rendrait l'objet de leur tendresse! Ces infortunés méritent d'autant plus d'intéresser notre sensibilité, que leur situation est souvent l'effet de quelque événement malheureux, ou d'une suite de chagrins cuisans. Pourquoi les délaisser? pourquoi les livrer au désordre qui les agite, lorsqu'on peut les secourir? Les succès qu'a obtenus la méthode de traitement adoptée à l'Hôpital de Paris et ailleurs, annoncent déjà les plus grandes espérances, et certes on serait bien coupable si on ne faisait pas les mêmes tentatives.

Des secours bien combinés, et dirigés par une main habile, pourraient délivrer aussi quelques épileptiques du mal effrayant qui les tourmente. C'est à tort qu'on regarderait cette maladie comme incurable, surtout lorsqu'elle n'est ni héréditaire ni organique; les effets heureux qu'on obtiendrait, étant bientôt

connus de tous les hommes de l'art, serviraient à diriger leur marche, et à leur procurer de nouveaux succès.

Nous avons porté encore nos regards dans ces asiles où vont s'engloutir chaque année tant de victimes d'une faiblesse ; il est bien affligeant d'apprendre que de vingt enfans qui entrent dans les Hôpitaux, à peine en échappe-t-il quatre à la mort. En perfectionnant et en rectifiant le régime adopté jusqu'à ce jour, on parviendrait à arrêter les effets de cette destruction effrayante, on prémunirait ces innocentes créatures contre l'influence des causes qui menacent la faiblesse de leur âge, et l'on pourrait conserver à la société un grand nombre d'individus qui pourraient lui être utiles un jour, et que la mort moissonne dans la première enfance.

Telles sont, Citoyen Préfet, les vues de bien public que les Hôpitaux ont offertes à nos considérations. Voici le plan d'organisation que nous avons jugé propres à les réaliser.

1.

Il y aura dans l'Hôpital civil un Chirurgien ordinaire chargé du service.

2.

Quatre Maîtres en chirurgie seront attachés

à l'Hôpital ; ils assisteront à la visite du Chirurgien ordinaire pendant trois mois chacun ; ils auront deux Suppléans, en cas d'absence ou de maladie.

3.

Il ne pourra être fait aucune opération majeure qu'après une consultation, qui sera convoquée à cet effet par le Chirurgien ordinaire, ou par celui qui sera de quartier, et l'opération sera faite en présence des consultans. Les élèves y seront admis toutes les fois que les circonstances le permettront.

4.

La clinique externe sera faite par un Chirurgien désigné à cet effet.

5.

La place de Chirurgien ordinaire sera à l'avenir mise au concours, ainsi que celle des aides internes.

6.

Il y aura deux Médecins ordinaires chargés à l'alternative, l'un de la visite des hommes, et l'autre de celle des femmes, et deux Suppléans. L'un de ces quatre Médecins donnera des leçons de clinique interne ; il aura la fa-

culté de choisir douze malades pour former sa salle de clinique. Cette salle sera désignée par l'Administration.

7.

Les soins et le traitement des aliénés et des épileptiques de l'Hôpital de la Grave seront dirigés par un Médecin chargé de ce service ; il y aura aussi un Chirurgien et deux Suppléans, l'un pour le Médecin, et l'autre pour le Chirurgien.

8.

Les Médecins des deux Hôpitaux se réuniront en consultation toutes les fois qu'il se présentera quelque cas grave en médecine.

9.

Il y aura une visite générale chaque decadi, à laquelle assisteront les Médecins et les Chirurgiens attachés aux deux Hôpitaux.

10.

Le Chirurgien ordinaire et les Médecins de service y feront part des observations importantes qu'ils auront été à même de faire dans l'intervalle de ces visites.

11.

Chaque trois mois les Médecins et les Chirurgiens attachés aux Hôpitaux communiqueront à la Société de médecine leurs observations sur les cas rares dans les deux branches de l'art, et sur les constitutions médicales, afin que celle-ci puisse en propager les résultats.

12.

Deux Pharmaciens seront chargés de surveiller la pharmacie, de diriger la confection et la préparation des médicamens, et d'y introduire les remèdes nouveaux dont les propriétés sont reconnues : ils alterneront pour leur service.

13.

Les Médecins et les Chirurgiens seront expressément chargés d'examiner le bouillon et les autres alimens qu'on sert aux malades, l'état et la propreté des lits, le plus ou moins de salubrité des salles relativement aux influences de l'air et de la lumière; de désigner les salles qu'on croirait les plus propres au traitement de certaines maladies ; ils seront surtout chargés de surveiller le régime

des enfans abandonnés, encore à la mamelle ou en bas âge, et de faire part à l'Administration de leurs vues d'amélioration et de perfectionnement à cet égard.

14.

Il y aura un Chirurgien lythotomiste attaché aux Hôpitaux. Il alternera pour l'opération de la taille avec le Chirurgien ordinaire (*).

15.

Quatre Aides seront toujours à l'alternative de permanence à l'Hôpital.

La Société de médecine, pénétrée de l'importance des devoirs qu'elle s'est imposés, et toujours dirigée par des vues d'utilité publique, offre d'aider l'autorité de ses lumières

---

(*) La Société de médecine en attachant un *Lythotomiste* à l'hôpital, se plaît à se conformer aux vues de l'administration, et en même temps elle désire que ces opérateurs, si utiles et si rares, se forment et se multiplient pour le bien général. Les hôpitaux présentent seuls et souvent les circonstances propres à développer ce genre de talent, tandis qu'elles s'offrent rarement ailleurs.

et de ses moyens dans tous les projets de bien qu'elle méditera.

LAFONT, *Rédacteur.*

Lu et adopté le 17 pluviôse an 10.

CARRERE, *Président.*

TOURNON, D.-M., *Secrétaire général.*

J.-M. DUCLOS, *Secrétaire adjoint.*

Nota. Voyez Mémoire sur l'état actuel de la Faculté de Médecine de Toulouse, présentant des vues d'amélioration dans la partie de l'enseignement et dans celle de *la pratique*, par un Membre de ladite Société. *Toulouse* 1782, in-8.°, 31 pages.

Réflexions faisant suite au Mémoire sur l'état actuel de la Faculté de Médecine de Toulouse, 1782, in-8.°, 20 p.

Mémoire couronné par l'Académie des Sciences de Bordeaux, le 25 août 1787, sur cette question : *Quels seraient les meilleurs moyens de corriger les abus qui règnent dans les Hôpitaux relativement au service des malades, et de lier à leur sort l'intérêt de ceux qui les servent ?* Par M. *Capelle*, D.-M. Bordeaux, Racle, 1788, in-4.°

Réflexions sur les moyens de remédier aux abus de l'enseignement et de *la pratique* de la médecine, communiquées au Comité de salubrité par les Professeurs de la Faculté de Médecine de Toulouse, 1781, in-8.°, 27 p.

Essai sur les abus qui se sont introduits dans l'art de guérir, par M. *Calés*, Vice-procureur du District de Revel. Toulouse, *E. Sens*, 1791, in-8.°, 59 p.

A TOULOUSE, de l'Imprimerie de V.e DOULADOURE.



